

CÔTES d'AUVERGNE



■ LES ACCORDS GOURMANDS

Des rouges fruités et épices, des rosés pâles et rafraîchissants, des blancs aromatiques et équilibrés : grâce à la typicité de ses sols volcaniques et argilo-calcaires le vignoble des Côtes d'Auvergne offre une riche palette d'arômes !

Les vins des Côtes d'Auvergne se marient agréablement avec la gastronomie et les produits du terroir auvergnat. Un Saint Nectaire pourra ainsi tout aussi bien être associé à un vin rouge, puissant, épice et tannique qu'à un vin blanc, fruité et gras, pour une touche plus originale.

Un rouge fruité et épice accompagnera parfaitement les charcuteries locales alors qu'un rosé aux arômes fruités et floraux s'accordera aussi bien avec vos grillades estivales que des plats exotiques.

Alliés parfaits des produits de la mer, les vins blancs très aromatiques sont aussi excellents à l'apéritif.

■ WINE PAIRING

Our wines perfectly accompany local meats and cheeses from the Auvergne region.

Red wines : try them with local meats and cheeses from the Auvergne region.

Rosé wines : fresh, round and fruity, these wines are a perfect addition to summer meals or exotic dishes.

White wines : full-bodied and dry, they are best enjoyed with fish, white meats, cheese or simply as an aperitif.



■ MÉMENTO

- **Région viticole : Val de Loire.**
- **300 ha plantés** en AOC Côtes d'Auvergne (également appelée Appellation d'Origine Protégée à l'échelle européenne), et **100 ha** en IGP du Puy-de-Dôme.
- **Production** : 60 % de vins rouges, 25 % de vins rosés et 15 % de vins blancs.
- **32 vignerons indépendants** et **65 viticulteurs adhérents** à Saint Véry Vignobles.



Conception © Denis SAVEL Studio Graphique Ambert • Impression : Imprimeur.com



■ FÉDÉRATION VITICOLE DU PUY-DE-DÔME

11, allée Pierre de Fermat - 63370 Aubière

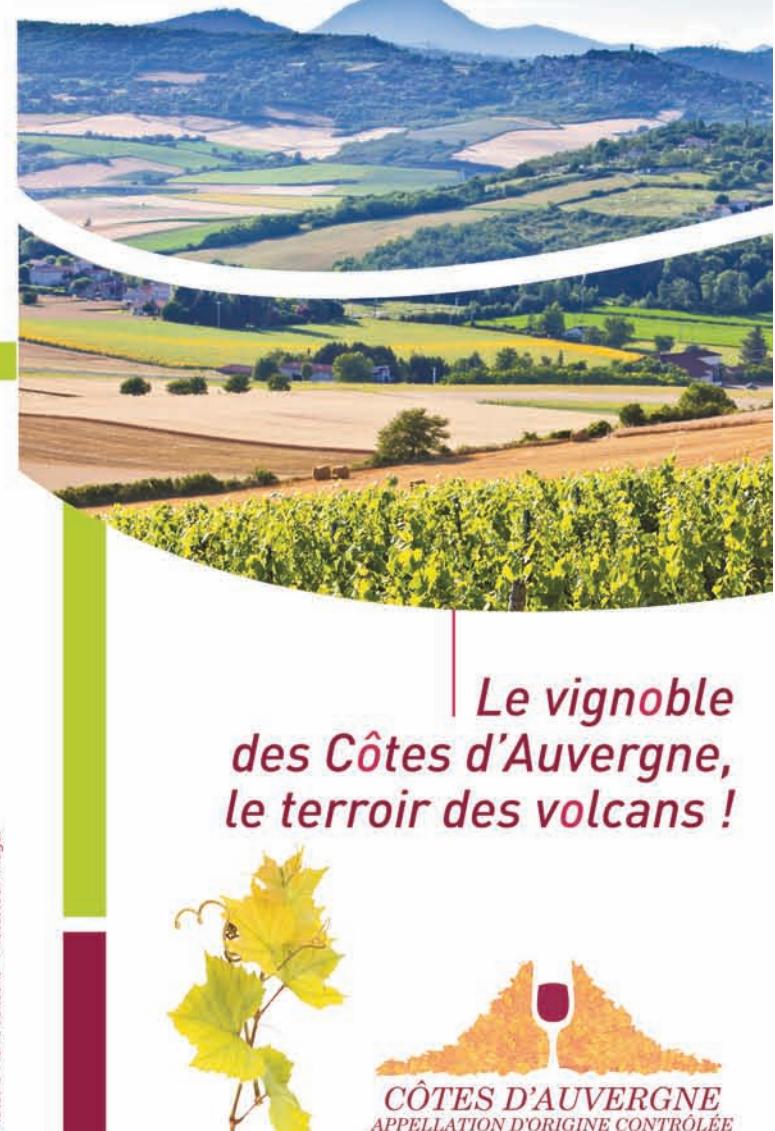
Tél. 04 73 44 45 19

www.fedeviti-puydedome.com

Site internet



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.
À consommer avec modération.*



Le vignoble des Côtes d'Auvergne, le terroir des volcans !

■ UN TERROIR VOLCANIQUE UNIQUE

Situé dans le département du Puy-de-Dôme, le vignoble des Côtes d'Auvergne s'étend sur environ 60 km, du nord de Riom au sud d'Issoire, entre la chaîne des Puys à l'ouest et les Monts du Livradois à l'est.

C'est l'activité volcanique à l'origine de la chaîne des Puys qui a modelé son paysage et qui explique le caractère unique de ses vins.

L'aire d'appellation est principalement localisée le long de l'Allier, sur les rebords du bassin de la Limagne et sur les flancs des édifices volcaniques qui s'y trouvent. Les parcelles de vigne sont presque toujours en situation de coteau, à une altitude comprise entre 350 mètres et 550 mètres.

Le vignoble bénéficie d'un climat semi-continental très favorable à son épanouissement. Protégé des vents d'ouest par la chaîne des Puys, il profite d'un effet de foehn lui assurant une pluviométrie faible et un bon ensoleillement.

■ VOLCANIC LANDSCAPES

The AOC Côtes d'Auvergne wine is produced exclusively in the Puy-de-Dôme department of France.

The vineyard's unique soil brings character to our wines.

Located east of the volcanic Chaîne des Puys mountain range, the vineyard sits along the River Allier, in the Limagne plain, with hillside vines between 350 and 550 m high.



The landscape forged by volcanic activity contributes to the uniqueness and quality of the Côtes d'Auvergne.

■ DE LA COUR DES ROIS DE FRANCE À L'AOC

La culture de la vigne dans le Puy-de-Dôme date de l'époque gallo-romaine, mais la première mention écrite du vignoble auvergnat remonte au V^e siècle. Les vignes se développent tout au long du Moyen-Age et jusqu'à la fin du XIX^e siècle.

La qualité des vins d'Auvergne est alors reconnue par les Rois de France, comme Henri IV, grand amateur du « coq au vin de Chantourgue ». À la fin du XIX^e siècle, le département du Puy-de-Dôme, épargné pendant une dizaine d'années par la crise phylloxérique, devient le 3^{ème} département français producteur de vins avec près de 45 000 hectares. Mais l'arrivée du phylloxéra en 1895, les deux Guerres Mondiales et la croissance de l'entreprise Michelin vont entraîner une importante diminution de la superficie du vignoble.

Les années 1970-1980 marquent un tournant avec l'arrivée d'une nouvelle génération de vignerons qui s'engagent activement dans une démarche de modernisation et d'amélioration de la qualité des vins. Ces efforts qualitatifs les mèneront jusqu'à l'obtention de l'Appellation d'Origine Contrôlée en novembre 2010. Le vignoble des Côtes d'Auvergne a alors bénéficié d'une accession à l'AOC qui lui a permis de conserver cinq « crus », ce qui le place aux côtés des grands vignobles français.

■ A LONG TRADITION

The vineyard can be traced back to the 5th century, reaching its peak between the 15th and 19th centuries as a wine enjoyed by the Royal Court.

Spared by the phylloxera crisis at the end of the 19th century, the vineyard became the third largest wine growing department in France. The region was eventually stricken, destroying all but the vineyard. The end of the 20th century saw a new generation of winegrowers and a renewal of quality. Thanks to their efforts, the vineyard received the AOC label in 2010.



■ AIRE D'APPELLATION ET CÉPAGES

L'aire d'Appellation d'Origine Contrôlée Côtes d'Auvergne s'étend sur 53 communes. En plus de l'appellation Côtes d'Auvergne générique (qui comprend les trois couleurs : rouge, rosé et blanc), le vignoble a également conservé cinq « crus » : Madargue, Châteaugay, Chanturgue, Corent et Boudes.

Ces dénominations locales sont désormais associées à une seule couleur, Corent en rosé (c'est la troisième appellation en France à être exclusivement consacrée au vin rosé) et toutes les autres en rouge.

Trois cépages sont autorisés dans l'élaboration des vins de l'AOC Côtes d'Auvergne : gamay, pinot noir (90 % du vignoble) et chardonnay (10 % du vignoble).

Les vins rouges sont des vins d'assemblage de gamay majoritaire et pinot noir ou de gamay pur ; les vins blancs sont produits à base de chardonnay. Les rosés sont essentiellement vinifiés à partir de gamay.

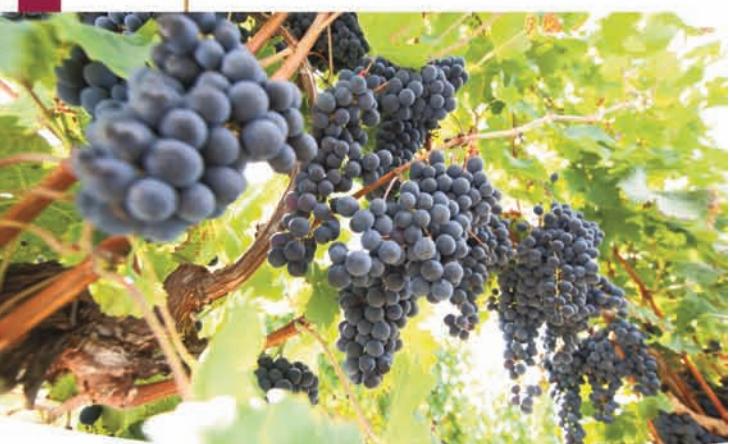
L'Indication Géographique Protégée du Puy-de-Dôme (IGP), anciennement Vin de pays, désigne des vins issus de raisins récoltés dans le département. Il existe également une petite production de marc d'Auvergne.

■ APPELLATION AND AOC VARIETALS

300 hectares have the AOC label spread over 53 towns.

The vineyard is also divided into five appellations or « crus », from north to south : Madargue, Châteaugay, Chanturgue, Corent and Boudes.

Our red wines are made with gamay and pinot noir. Gamay is also used for our rosés. The Corent appellation is one of three in France exclusively devoted to rosé. Chardonnay is the only varietal used in our white wines.





LE VIGNOBLE DES CÔTES D'AUVERGNE & SES APPELLATIONS

